

Décrète :**Article 1^{er}**

L'article 1^{er} du décret du 27 octobre 2009 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 1^{er} – L'échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne régis par le décret du 8 novembre 1990 susvisé est fixé ainsi qu'il suit :

«

GRADES	ÉCHELONS	INDICES bruts	
		AU 1 ^{ER} JANVIER 2019	AU 1 ^{ER} JANVIER 2020
Ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne	7 ^{ème}	HEA	HEA
	6 ^{ème}	1027	1027
	5 ^{ème}	985	995
	4 ^{ème}	935	946
	3 ^{ème}	868	890
	2 ^{ème}	830	837
	1 ^{er}	768	784
Ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne	14 ^{ème}	1027	1027
	13 ^{ème}	985	985
	12 ^{ème}	935	935
	11 ^{ème}	868	889
	10 ^{ème}	830	836
	9 ^{ème}	768	784
	8 ^{ème}	725	741
	7 ^{ème}	675	699
	6 ^{ème}	659	661
	5 ^{ème}	611	615
	4 ^{ème}	562	573
	3 ^{ème}	528	538
	2 ^{ème}	491	501
	1 ^{er}	467	471
Ingénieur du contrôle de la navigation aérienne de classe normale	9 ^{ème}	675	689
	8 ^{ème}	659	661
	7 ^{ème}	625	635
	6 ^{ème}	610	618
	5 ^{ème}	561	572
	4 ^{ème}	527	535
	3 ^{ème}	490	500
	2 ^{ème}	465	469
	1 ^{er}	441	444
Ingénieur stagiaire du contrôle de la navigation aérienne	2 ^{ème}	359	359
	1 ^{er}	359	359
Elève ingénieur du contrôle de la navigation aérienne	Unique	340	340

».

Article 2

Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Article 3

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, le ministre de l'action et des comptes publics et la ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

La ministre auprès du ministre d'Etat,
ministre de la transition écologique et
solidaire, chargée des transports

Elisabeth BORNE

Le ministre d'Etat, ministre de la transition
écologique et solidaire,

Nicolas HULOT

Le ministre de l'action et des comptes
publics

Gérald DARMANIN

Document de travail